

Conditions générales de vente boutique en ligne Imaging Supplies Canon (Suisse) SA

1 Champ d'application

- 1.1 Dans le cadre de la présente boutique en ligne, Canon (Suisse) SA (ci-après dénommée également «Canon») ou le «vendeur») vous offre des produits et services exclusivement en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein conformément aux Conditions générales de vente ci-après.
- 1.2 Sauf indication expresse, les Conditions générales du donneur d'ordre (client) contrares aux présentes ou divergeant des présentes ne sont pas applicables. L'offre de Canon est destinée exclusivement aux personnes morales et aux travailleurs indépendants.

2 Constitution du contrat / Enregistrement du texte de la commande

- 2.1 Les commandes réalisées par le client sur cette boutique en ligne sont toujours qualifiées d'offres du client.
- 2.2 Le contrat d'achat est conclu lorsque la commande du client a été acceptée par Canon moyennant la livraison du produit ou la notification de sa livraison.
- 2.3 Le texte de la commande est enregistré et peut être consulté sur le compte du client. Le client peut également imprimer les données de sa commande juste après son envoi.
- 2.4 Tout contrat est conclu sous réserve d'un contrôle de solvabilité positif.

3 Capacité de livraison / Livraison / Retard

- 3.1 Canon respecte l'ensemble de ses engagements concernant les prestations qu'il fournit sous réserve d'être lui-même livré dans les délais impartis et sans erreur. S'il ne l'est pas alors qu'il n'est pas en faute ou s'il est confronté à d'autres obstacles dont il n'est pas responsable, tels que la force majeure (p. ex. catastrophes naturelles, conditions atmosphériques inhabituelles, troubles sociaux, grèves, lock-outs, incendies, pandémies, épidémies), il a le droit de décaler la livraison ou la prestation d'une durée équivalente à celle de l'empêchement généré par ces circonstances sans que cela ne soit considéré comme un retard. Dans ce cas, Canon en informera immédiatement le client et communiquera le nouveau délai de livraison prévisionnel, auquel cas la livraison sera effectuée par Canon ou l'un des tiers qu'il a mandaté, au lieu de destination stipulé par le contrat.
- 3.2 Les livraisons sont effectuées «DDP selon Incoterms 2020» par Canon ou l'un des tiers mandatés par Canon, au lieu de destination stipulé par le contrat. Canon a le droit de procéder à des livraisons et à des prestations partielles.
- 3.3 Les délais de livraison et de prestation résultent de la notification de la livraison. Sauf accord contraire, les délais indiqués sont approximatifs.
- 3.4 Si Canon est tenu de fournir des prestations

anticipées, il peut refuser de le faire, sans que cela ne soit considéré comme un retard, dès lors qu'il identifie, après la conclusion du contrat, des circonstances indiquant que le client ne pourra pas honorer ses engagements, notamment en matière de paiement, en contrepartie desdites prestations. Dans ce cas, Canon est en droit de définir un délai approprié au cours duquel son client est tenu de le payer après chacune de ses prestations ou de lui fournir des garanties. À l'expiration dudit délai, si le client de Canon n'a pas honoré ses engagements, Canon peut se retirer du contrat passé avec lui et exiger qu'il l'indemnise pour les dommages subis ou les frais vainement engagés.

- 3.5 Si les prestations sont retardées par la faute de Canon, le client a le droit de se retirer du contrat après avoir fixé un délai approprié (d'au moins 30 jours calendaires) qui s'est écoulé en vain. Tout autre recours du client est exclu. L'étendue de la responsabilité de Canon en cas de dommages survenus chez le client par suite d'un retard est déterminée conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après.

4 Obligations de concours du client

Dans son domaine de responsabilité, le client est tenu de veiller à ce que Canon puisse fournir ses prestations aux dates convenues sans être empêché de le faire. Il doit annoncer à Canon, par écrit et dans un délai approprié, les obstacles dont il sait qu'ils l'empêcheront de fournir ses prestations (congé de l'entreprise, etc.) avant que ceux-ci ne surviennent.

5 Prix, frais de port et conditions de règlement

- 5.1 Sauf indication contraire sur le produit, tous les prix mentionnés s'entendent en CHF, majorés du taux de TVA légal, frais de port et d'emballage en sus.
- 5.2 Les commandes d'une valeur de CHF 400,00 (nets) et plus sont livrées sans frais de port (par voie postale ou livraison sur rampe). Pour les commandes d'une valeur inférieure à CHF 400,00 nets, Canon facture une participation aux frais de port de CHF 20,00. Pour les livraisons express ou par messagerie, les livraisons sur rendez-vous et les livraisons présentant des difficultés particulières (à l'étage, distribution de produits dans le bâtiment, etc.), Canon se réserve le droit de répercuter les frais effectivement engagés. Si la commande du client est passée avant 14h30, Canon livre généralement le jour ouvrable suivant en cas de disponibilité de la marchandise. Si la commande est reçue après 14h30, la livraison s'effectue généralement sous deux jours ouvrables. Sur demande, la livraison peut dans ces cas être convenue le jour ouvrable suivant en cas de disponibilité de la marchandise. À cet effet, le client peut contacter Canon par téléphone. Les livraisons sont effectuées par PostPac Priority ou par transport de colis de détail.

- 5.3 S'il ne le fait pas, il doit payer immédiatement toutes les prestations fournies par Canon. Les délais de paiement indiqués sur les factures ne sont pas considérés comme des règles concernant leur échéance.
- 5.4 En cas de retard de paiement du client, Canon a le droit d'exiger des intérêts moratoires de 5 % annuels. Canon se réserve le droit de faire valoir d'autres dommages.
- 5.5 Tant que son client le paie en retard, Canon a le droit de refuser toutes les prestations qui lui incombent dans le cadre des relations commerciales qu'il entretient avec lui ou de les exécuter uniquement s'il le paie d'avance.
- 5.6 Le client n'a le droit d'obtenir des compensations que si ses contre-prétentions ne sont pas contestées ou ont été constatées avec force exécutoire.
- 5.7 Tous les frais liés au virement de montants par voie électronique sont à la charge du client.

6 Réserve de propriété

- 6.1 La propriété des choses vendues demeure réservée jusqu'au paiement complet de toutes les créances détenues par Canon en vertu des relations commerciales que Canon entretient avec son client. Celui-ci n'a pas le droit de revendre lesdites choses, de les mettre en gage, de les céder en garantie ou d'en disposer autrement tant que leur propriété est réservée.
- 6.2 Il est tenu de les traiter avec soin.
- 6.3 Si ces choses dont Canon est propriétaire sont endommagées ou saisies ou subissent d'autres atteintes, le client est tenu d'en informer Canon immédiatement par écrit. Si elles sont saisies, le client doit supporter l'ensemble des frais engagés pour les récupérer, y compris ceux afférents à des poursuites judiciaires, dès lors que lesdits frais ne peuvent pas être recouvrés auprès des tiers impliqués.

7 Garantie

Toute garantie est exclue.

8 Responsabilité de Canon

- 8.1 La responsabilité de Canon pour tout dommage corporel causé par sa propre faute est illimitée. La responsabilité pour tout dommage matériel imputable à Canon lors de l'exécution du contrat est limitée au montant payable par le client dans le cadre du contrat en question. La responsabilité de Canon ou de ses auxiliaires d'exécution pour toute autre prétention ou dommage, notamment de dédommagement de dommages directs, indirects ou consécutifs, gain manqué, utilisation

manquée, économies non réalisées, perte de gains, d'exploitation ou de production - quel qu'en soit le motif juridique - est expressément exclue.

- 8.2 Canon ne peut pas être mis à contribution en raison d'erreurs de transmission, de perturbations des réseaux de communication et de pannes survenant pour des raisons techniques.

9 Traitement des réclamations et retours

- 9.1 Si le client souhaite échanger ou retourner un produit, p. ex. en cas de livraison erronée, il doit contacter Canon par téléphone au 0848 833 839. Canon examinera alors si le produit peut être repris. De manière générale, Canon accepte d'émettre un avoir sur les produits qu'il a vendus lorsqu'ils se trouvent dans un état irréprochable et dans leur emballage d'origine, et qu'ils sont aptes à la revente. Les frais de retour sont à la charge du client. Sur chaque retour, Canon facture des frais de gestion de CHF 40.00. Dans les cas des retours de plus de 30 kg, Canon met à la disposition du client un service de retour et facture les frais effectivement engagés. Sont exclus d'un retour ou d'un échange:
- Les rouleaux coupés à la demande du client.
 - Les papiers perforés à la demande du client.
 - Les articles acquis à la demande du client ne figurant pas dans l'assortiment régulier.
 - Les unités de conditionnement entamées.
- 9.2 Les livraisons endommagées doivent faire l'objet d'une réclamation immédiate auprès du livreur et doivent être notées sur le bordereau de livraison. Pour signaler l'incident, le client doit contacter immédiatement Canon par téléphone au 0848 833 839. Il doit alors fournir des informations détaillées sur le/s article/s faisant l'objet de la réclamation (référence, quantité, nature de la réclamation, photos, etc.).
- 9.3 Si le client souhaite déposer une réclamation portant sur la qualité des produits, il peut le faire en contactant Canon par téléphone au 0848 833 839. Il doit alors fournir des informations détaillées sur l'article concerné (référence, quantité, numéro de lot, raison de la réclamation, etc.). Tout produit faisant l'objet d'une réclamation, y compris son emballage et ses étiquettes, doit être conservé.
- 9.4 Les retours qui ne sont pas signalés à Canon ne seront pas traités. Les produits concernés seront ensuite éliminés.

10 Protection des données

- 10.1 Canon collecte, traite et utilise les noms, les dénominations, les adresses, les numéros de téléphone et les adresses e-mail professionnelles des collaborateurs du client dès lors et aussi

longtemps qu'il doit le faire pour exécuter des mesures précontractuelles ou pour conclure le contrat, l'exécuter ou le résilier. Si cela est nécessaire pour la mise en œuvre de la prestation liée à l'objet du contrat (p. ex. l'envoi ou le suivi du client), Canon donnera accès aux données de contact susmentionnées à d'autres entreprises Canon sises à l'intérieur de l'UE et aux tiers auxquels il est fait appel dans le rapport contractuel correspondant. On entend ici par «entreprises Canon» des entreprises du groupe Canon Inc., dont le siège est à Tokyo, au Japon.

10.2 Canon a le droit, dans la mesure autorisée par la loi, de contrôler le risque que son client soit en défaut de paiement afin de décider de conclure, d'exécuter ou de résilier un contrat. Canon collecte et traite dans ce cadre des valeurs de probabilité concernant les comportements à venir de son client. Il les calcule en utilisant notamment les coordonnées dudit client.

10.3 Dans le cadre des conditions légales, Canon communique gratuitement à son client et à ses collaborateurs, sur demande, des renseignements relatifs aux données personnelles qu'il sauvegarde pour ce faire. Le client et les collaborateurs concernés de ce dernier ont le droit, dans les conditions légales, de demander la rectification, la suppression, la restriction du traitement ou de la transmission des données personnelles correspondantes à un tiers.

10.4 L'organe compétent pour toutes les questions relatives à la protection des données et l'exercice des droits visés à l'art. 10 est Canon (Suisse) SA, Richtistrasse 9, 8304 Wallisellen.

11 Auxiliaires et sous-traitants

Le client accepte que Canon fasse appel à des auxiliaires et sous-traitants pour s'acquitter de ses engagements contractuels.

12 For juridique et droit applicable

12.1 Le rapport juridique entre Canon et le client est régi par le droit matériel suisse. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (SR 0.221.211.1) est exclue.

12.2 Le for judiciaire exclusif est le siège de Canon. Canon peut toutefois également poursuivre le client en justice au lieu de son domicile ou de son siège social, ou devant tout autre tribunal compétent.

Prestataire

Canon (Suisse) SA
Richtistrasse 9
8304 Wallisellen
Suisse

Tél. +41 (0)848 833 835

Numéro TVA: CHE-105.967.269 TVA

Mise à jour: 1^{er} juillet 2022